



Préparez les vacances de vos enfants
et choisissez leur séjour sur le site

www.vacaf.org



VACAF
Aide aux vacances enfants

L'aide aux vacances enfants (AVE)

Elle est destinée aux familles qui ont reçu une notification à l'aide aux vacances enfants dans leur espace Mon Compte sur le site caf.fr

Les conditions

- ✓ Le séjour est exclusivement réalisé par **un organisateur conventionné avec la Caf du Nord ou Vacaf**. Retrouvez toute la liste des organisateurs sur le site vacaf.org
- ✓ La durée du séjour est de **6 nuits minimum et 14 nuits maximum**, une seule fois dans l'année.
- ✓ Le séjour de votre enfant est possible uniquement pendant les vacances scolaires de 2025.

Le montant

Votre aide est calculée en fonction de votre quotient familial.

| Quotient familial | Participation Caf* | Aide maximale |
|--|--------------------|---------------|
| 0 à 400 € | 60 % | 500 € |
| De 401 € à 499 € | 50 % | 410 € |
| De 500 € à 700 € | 40 % | 340 € |
| De 701 € à 850 € | 30 % | 290 € |
| Pour les enfants bénéficiaires de l'AAEH : de 0 à 850 € | 70 % | 600 € |

* Pourcentage du coût du séjour

Exemple de calcul

Une famille avec un quotient familial de 350 € réserve un séjour de 500 €. → La Caf prend en charge 300 € (60 % du séjour) et la famille 200 € (40 %).

Le mode d'emploi

1. **Vous recevez mi-février une notification** dans votre espace Mon Compte sur le site caf.fr précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.
2. **Choisissez le séjour de votre enfant sur le site vacaf.org**
Parmi les destinations : séjours sportifs, linguistiques, artistiques, en France ou à l'étranger...
Faites votre choix rapidement, les places financées sont limitées.
3. **Contactez l'organisateur du séjour choisi** et indiquez votre numéro de dossier allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVE.
4. **L'organisateur vous indique ce qu'il vous reste à payer.**
5. **Demandez au centre de vacances de réserver le séjour de votre enfant.**
6. **Réglez une partie du montant du séjour** pour confirmer votre réservation.
7. **Réglez le montant restant** 1 mois avant le départ en vacances de votre enfant.



Les places financées sont limitées.
Réservez au plus vite le séjour de votre enfant.



Bon à savoir

Si votre enfant est âgé de 11 ans, il peut, sous certaines conditions, bénéficier du Pass colo. + d'infos sur www.jeunes.gouv.fr/passcolo